

**Zeitschrift:** bulletin.ch / Electrosuisse  
**Herausgeber:** Electrosuisse  
**Band:** 105 (2014)  
**Heft:** 10

**Artikel:** Prévenir les accidents et réduire leur gravité  
**Autor:** Guillaume, Christian  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-856300>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Prévenir les accidents et réduire leur gravité

## Une culture de la sécurité vécue au quotidien

Les accidents ne sont pas une fatalité. Pour les éviter ou réduire leur nombre, l'entreprise doit mettre en place des mesures de prévention et de formation afin de sensibiliser les collaborateurs aux dangers environnants. Il est important de signaler tout événement dangereux à l'équipe sécurité.

### Christian Guillaume

Un accident cause des souffrances physiques et morales, ternit l'image de l'employeur impliqué et engendre des coûts parfois importants. Une entreprise responsable se doit dès lors de garantir la sécurité de ses collaborateurs. En implémentant une culture de la sécurité vécue au quotidien par l'ensemble du personnel, quels que soient les échelons hiérarchiques et les domaines d'activité, elle peut prévenir nombre d'accidents et réduire leur gravité. Pour y parvenir, plusieurs actions s'avèrent nécessaires.

### Les différentes étapes

#### Évaluation des risques

Selon les directives de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST) et en particulier la directive d'« Appel à des médecins et autres spécialistes de la sécurité au travail » (MSST), chaque entreprise qui emploie des collaborateurs et dans laquelle existent des dangers particuliers doit effectuer une analyse de risque. Pour la réaliser, elle peut s'appuyer sur la liste des dangers établie selon la méthode MSST. Nul doute qu'une entre-

prise électrique doit mener une étude approfondie des dangers particuliers la concernant.

C'est dans ce contexte que l'AES met à disposition un programme informatique (SiDat) qui permet d'évaluer les risques. Avec plus de 25 processus standard, SiDat répond de manière optimale aux besoins des branches électrique, gazière et hydraulique. Les responsables de la sécurité peuvent directement reprendre ces processus pour leur entreprise ou les adapter à leurs besoins. Ces processus se réfèrent aux travaux sur des installations haute tension jusqu'au travail administratif. Ils ont été conçus par les spécialistes de la commission sécurité de l'AES, l'organe qui veille également à leur mise à jour continue. À noter que l'analyse de risque doit être revue régulièrement, chaque année dans l'idéal.

#### Élimination des dangers

Dans certains domaines, les dangers sont aisément réduits en protégeant ou en cloisonnant l'endroit afin d'éviter la pénétration d'une personne ou d'une partie de son corps dans la zone de risque. Si la sécurité des installations des postes de couplage s'est sensiblement améliorée

ces dernières années, il en reste encore où les conducteurs ne peuvent être protégés. Dans de tels cas, les dirigeants et cadres d'une entreprise doivent proposer des méthodes de travail sûres et les collaborateurs doivent les appliquer.

Bien d'autres dangers existent dans les domaines où les producteurs et distributeurs d'énergie sont actifs. Il s'agit notamment des travaux en hauteur et dans des espaces confinés, des activités avec des engins de levage, des travaux forestiers ou encore de l'utilisation de produits dangereux.

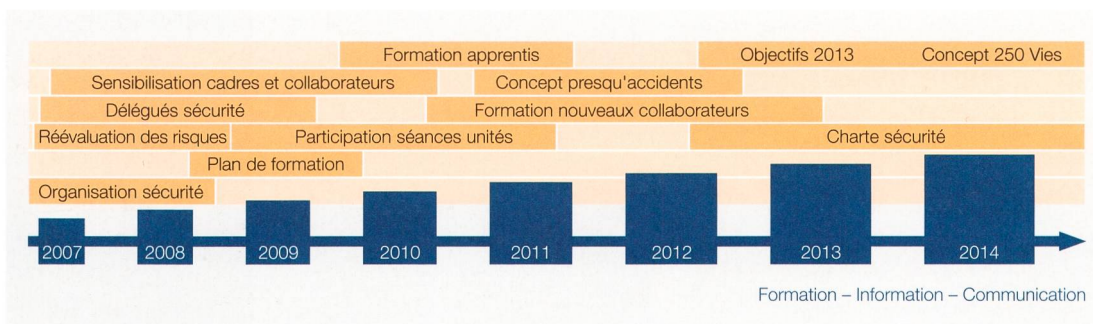
#### Commission Santé Sécurité

Composée des représentants des collaborateurs, du syndicat, de la direction et de l'équipe sécurité, la Commission Santé Sécurité approuve les objectifs et s'assure qu'ils soient réalisables et acceptables pour les collaborateurs. Elle donne des impulsions et des idées par rapport aux campagnes de sécurité prévues. Elle assure également une coordination entre les différentes parties représentées.

#### Programme de formation

Après avoir effectué une analyse de risques, défini les mesures et moyens techniques de prévention, ainsi que les objectifs, place à la formation des collaborateurs afin de limiter au maximum le risque d'occurrence d'un incident. Le personnel doit connaître les procédures à suivre pour les activités dont les dangers résiduels ne sont pas couverts et pour lesquelles aucune solution technique n'existe.

La formation couvre tous les dangers résiduels qui ressortent de la matrice de risques. Cette dernière définit les types de



**Figure 1** Mise en place d'une culture de sécurité à Groupe E.

**groupe e**

# CHARTE SÉCURITÉ

**Nous nous engageons à respecter les règles de sécurité de nos domaines de compétences.**

## STOP EN CAS DE DANGER / SÉCURISER / REPRENDRE LE TRAVAIL

<p><b>En tant que mandataire/planificateur:</b> Je soutiens activement les personnes qui exécutent le travail en identifiant les dangers déjà lors de la planification et je m'assure de créer des conditions cadres sûres du point de vue technique et organisationnel.</p> <p>En cas de manquement aux règles vitales, je dis immédiatement STOP.</p>	<p><b>En tant que cadre:</b> Je suis responsable de la sécurité au travail et j'ai l'obligation de planifier les mesures de sécurité nécessaires, d'instruire mon personnel et de faire respecter les règles de sécurité.</p> <p>En cas de manquement aux règles vitales, je dis STOP et je sécurise au plus vite la place de travail.</p>	<p><b>En tant que collaborateur:</b> Je suis coresponsable de la sécurité au travail, j'ai le droit, et le devoir, de dire STOP en cas de manquement aux règles vitales.</p> <p>Dans ce cas, j'arrête mon travail, informe mes collègues et supérieurs. Je reprends cette activité quand les lacunes sont corrigées.</p>
---	--	--

Aucune de nos activités ne peut justifier la mise en danger des personnes.

La Direction générale  
Dominique Gachoud

La Commission du personnel  
Jean-Michel Faivre

**Figure 2** Charte sécurité Groupe E.

cours et les personnes à former. Chaque formation est spécifiée dans une fiche qui définit les objectifs, la durée, les personnes concernées, le formateur et les détails d'organisation. Ce programme est un maillon essentiel de la réussite d'un concept de sécurité, tout comme son suivi et l'enregistrement des mesures concrètes.

### Sensibilisation des collaborateurs et des cadres

Une des mesures de sensibilisation les plus parlantes, qui touche le personnel, consiste à présenter aux collaborateurs et aux cadres le témoignage d'un accidenté. Cet élément fort est encore renforcé par un message sur la responsabilité de l'encadrement. Tous les collaborateurs d'une entreprise devraient assister à une telle séance pour qu'ils prennent conscience de l'importance de la sécurité.

### Formation de nouveaux collaborateurs

Diverses études de la Suva ainsi que les statistiques accidents de l'entreprise montrent que les nouveaux collaborateurs, notamment les apprentis, sont particulièrement exposés aux risques. Certains collaborateurs ne sont pas suffisamment informés au sujet des processus propres à l'entreprise. Dès lors, il est important de les former et de les encadrer dès leur entrée en fonction.

### Analyse de l'accident

Les accidents ne sont pas une fatalité. Ils sont en majorité dus au non-respect des règles de sécurité, ainsi qu'à des erreurs de comportement. Chaque accident, quelle que soit sa gravité, doit être considéré avec sérieux afin d'en tirer les enseignements utiles. Il s'agit d'une étape clef qui permet d'en déterminer les causes et d'éviter qu'il ne se reproduise.

Ainsi, un entretien avec la personne blessée et son responsable permet de mieux comprendre les circonstances et le déroulement de l'accident. Idéalement, une visite sur le lieu de l'accident est organisée. Il ressort bien souvent de l'analyse que les travaux préparatoires et l'organisation du travail ont été insuffisants, ce qui augmente les probabilités d'occurrence d'un accident.

À noter que le nombre réel d'accidents d'une entreprise demeure parfois un sujet tabou. La tendance est de l'ignorer alors que pour améliorer le niveau de sécurité, il est important que le management et l'équipe sécurité aient connaissance de tous les événements.

### Le presque accident

« Ouf, on a eu de la chance! », c'est le presque accident, un incident où personne n'est blessé mais qui aurait pu finir mal. Chaque incident ou situation à risque présente un potentiel de blessure ou de dommage. Afin d'éviter que des accidents

ne se produisent, chaque événement dangereux doit être annoncé à un service compétent comme l'équipe sécurité. Ces situations sont beaucoup plus nombreuses que les accidents et se produisent dans des situations de travail tout à fait habituelles. À ce stade-là, l'éradication de la cause est beaucoup plus facile qu'après un accident.

Ces presque accidents, analysés et suivis par un plan d'actions, permettent d'améliorer fortement le niveau de sécurité. Afin de mettre en place un concept de remontées de presque accidents, un changement de culture doit se profiler au sein du personnel pour que les collaborateurs ne considèrent pas le suivi des situations dangereuses comme une délation ou une intrusion dans leur métier. Il est recommandé de garantir la discrétion par rapport à l'annonce. Certains collaborateurs indiquent volontiers une situation à risque mais ne souhaitent pas que leur nom soit mentionné de peur de représailles. La communication des règles et des principes de fonctionnement constitue un facteur de réussite important lors de la mise en place d'un tel système.

La remontée des presque accidents est certainement l'outil d'amélioration le meilleur marché permettant d'évoluer vers une culture de la sécurité, d'apprendre énormément sur les situations à risque et de mettre en place des actions.

### Charte sécurité et programme « Vision 250 vies »

L'objectif de la Charte sécurité est d'améliorer la sécurité sur le lieu de travail. Elle a été élaborée par la Suva en coopération avec les organisations patronales, les mandataires et les syndicats. Dire STOP en cas de danger, sécuriser et reprendre le travail en sont les mots d'ordre. Les signataires de la charte s'engagent à ce que les règles de sécurité soient respectées sur le lieu de travail. Le travail ne peut comporter de risque vital.

Le programme de prévention « Vision 250 vies » de la Suva a pour but d'empêcher 250 accidents professionnels mortels et tout autant de cas d'invalidité grave en dix ans. Pour réaliser cet objectif, le nombre d'accidents graves doit diminuer de plus de 50% par an.

La « Vision 250 vies » repose sur des « règles vitales » élaborées pour les branches et les activités à risques élevés. Ces règles doivent être strictement respectées. En cas de non-respect, il faut dire STOP, interrompre les travaux et rétablir les conditions de sécurité requises. Pour les électriciens, ces règles sont disponibles depuis la fin 2012.

### Exemple de mise en place d'une culture de sécurité

Depuis 2007, le fournisseur d'énergie fribourgo-neuchâtelois Groupe E met systématiquement en œuvre une culture de sécurité ancrée dans la vie de l'entreprise (Figure 1).

Sur la base d'une réévaluation des risques, un concept a été établi afin de

sensibiliser l'ensemble du personnel au thème de la sécurité. Les actions découlant de l'analyse et mises en œuvre entre 2007 et 2009 sont caractérisées par une forte implication du personnel et axées principalement sur la prévention des accidents. Tous les collaborateurs, y compris les cadres, suivent régulièrement des ateliers de sensibilisation sur leur rôle et leurs responsabilités en matière de sécurité. Dans ce contexte, l'équipe sécurité de Groupe E a demandé à un collaborateur de l'entreprise de témoigner lors d'une formation. Brûlé sur plus de 70% du corps lors d'un accident électrique, il a raconté son accident, expliqué ce que sa famille et son entourage ont vécu, décrit son handicap et les contraintes qu'il vit au quotidien. Le message a été complété par une information sur la responsabilité de l'encadrement dispensée par un avocat présentant des exemples concrets de situations et de jugements pénaux et civils.

Un team de délégués de sécurité est à disposition de ses collègues pour donner des conseils sur tous les aspects de sécurité dans l'exécution des tâches quotidiennes. Afin d'assurer un suivi des activités, le responsable sécurité assiste à toutes les séances des cadres des organisations techniques. Les nouveaux collaborateurs sont imprégnés de cette culture dès leurs premiers jours dans l'entreprise par le biais de séances d'information et de formations spécifiques.

Les chargés de sécurité de Groupe E accordent une attention particulière à la sensibilisation des apprentis. L'entre-

prise a en effet constaté que deux apprentis sur dix sont victimes d'un accident de travail pendant les trois premiers mois d'activité. Aujourd'hui, les apprentis sont sensibilisés dès le premier jour de leur activité par le biais d'un programme qui traite des dangers de la vie courante dans l'entreprise. Quelques dangers cachés comme le bruit, les risques dans des atmosphères dangereuses et en présence de l'électricité sont démontrés. Tout en étant encadrés dans leur travail, les jeunes collaborateurs doivent prendre conscience des dangers, en particulier dans le secteur industriel. Ces mesures sont suivies par l'accompagnement sur le terrain par les maîtres d'apprentissage et une revue régulière des situations.

Afin de renforcer la prévention des accidents, un concept de remontées de presque accidents a été implanté en 2012. Son succès a été immédiat : entre mai et décembre de la même année, 52 incidents, pour la plupart très pertinents, ont été annoncés. Encouragée par ce bon début, la direction de l'entreprise a fixé en 2013 un objectif de remontées de presque accidents. Les informations reçues ont permis d'identifier des sources d'accident et de régulariser la situation, augmentant ainsi la sécurité des collaborateurs. La visibilité de la remontée des presque accidents a été renforcée afin de permettre au personnel, notamment sur les chantiers, d'annoncer des situations présentant un danger de manière rapide et simple. Un retour d'information régulier sur l'évolution



Figure 3 Règle des 5 doigts électrique.



Figure 4 Règle des 5 doigts mécanique.

des résultats permet aux collaborateurs de suivre l'avancement de leurs efforts.

Une charte de sécurité (Figure 2), basée sur un modèle de la Suva, est l'outil qui démontre à tous les collaborateurs leur responsabilité. Elle diffuse largement la notion de « dire » et « oser dire » STOP en cas de manquement au niveau des règles vitales, c'est-à-dire lorsque la sécurité n'est plus garantie.

Groupe E a également déployé le programme « Vision 250 vies », proposé par la Suva depuis 2010. Pour les électriciens, les règles à respecter, qui permettent d'éviter la majeure partie des accidents, sont la règle des cinq doigts (Figure 3) (couper, condamner, vérifier, mettre à terre et en CC et délimiter) ainsi que les cinq règles vitales (exiger des mandats précis, employer du personnel qualifié, utiliser des équipements sûrs, porter les équipements de protection et contrôler l'installation avant remise en service).

À noter que la règle des cinq doigts est également applicable pour les mécaniciens (Figure 4) (arrêter/couper, cadenasser, vérifier l'absence d'énergie résiduelle, bloquer mécaniquement et protéger des dangers environnants). Elle a également été mise en œuvre lors du déploiement de ce programme.

Le programme « Vision 250 vies » de la Suva et la charte ont été détaillés dans des ateliers avec tous les cadres de l'entreprise qui les ont ensuite communiqués à leurs collaborateurs. À noter que la direction s'est fortement impliquée dans la mise en place de chaque nouveau concept.

### Clé du succès et niveau de culture sécurité

L'ensemble des outils présentés ci-dessus amènent les collaborateurs à réfléchir

avant d'intervenir. Si la direction démontre une volonté de changement, elle signale aux collaborateurs son souhait de garantir leur sécurité.

L'ensemble des mesures que constituent la remontée des presque-accidents, la charte et le programme « Vision 250 vies » est un outil puissant qui permet de rappeler les règles et donne à tous la possibilité de s'exprimer. Pour garantir son succès, il est impératif que le management s'engage en faveur de la sécurité dans chaque projet.

Même si un risque d'erreur est inhérent à toute activité humaine et que tout accident ne peut pas être évité, un effort continu doit s'opérer pour diminuer au maximum le nombre d'incidents. Il s'agit d'un travail de longue haleine, mais primordial étant donné l'enjeu.

Groupe E a été récompensé par le Prix Suva de la Sécurité 2013 grâce à ses efforts constants et ses idées novatrices durant les huit dernières années en matière de sécurité au travail. La reconnaissance des efforts de l'ensemble du personnel de Groupe E par la Suva constitue une motivation pour maintenir le cap et continuer à vivre au quotidien la culture sécurité.

### Lien

■ [www.groupe-e.ch](http://www.groupe-e.ch)

### Auteur

**Christian Guillaume** est ingénieur électricien diplômé ETS en énergie électrique et électronique de puissance et Ingénieur sécurité CFST. Il a une longue expérience industrielle dans un grand groupe international. Responsable de l'unité Sécurité, Qualité & Environnement de Groupe E SA depuis 2007, il est membre de la Commission sécurité de l'AES (KOSI).

Groupe E SA, 1763 Granges-Paccot  
christian.guillaume@groupe-e.ch

## Zusammenfassung

### Unfälle verhindern und ihren Schweregrad verringern

#### Wie sich eine Sicherheitskultur im Alltag bewährt

Ein Unternehmen kann die Anzahl der Arbeitsunfälle sowie deren Schweregrad senken, indem es eine Sicherheitskultur einführt. Die Prävention spielt dabei eine wichtige Rolle. Der erste Schritt besteht in einer Risikoanalyse, danach werden die notwendigen Massnahmen zur Gefahrenbeseitigung getroffen. Falls dies nicht möglich ist, werden sichere Arbeitsmethoden vorgeschlagen, die die Mitarbeitenden bei ihrer Arbeit anzuwenden haben. Das Personal muss die Prozesse kennen und ist entsprechend zu schulen. Es ist wichtig, neue Mitarbeitende, insbesondere die Lernenden, auszubilden und zu begleiten, und zwar ab dem ersten Arbeitstag. Denn die Statistiken zeigen, dass diese Gruppe am meisten gefährdet ist. Eine wirksame Sensibilisierungsmassnahme besteht darin, die Mitarbeitenden mit einem Bericht einer verunfallten Person zu konfrontieren. Jeder Zwischenfall wird sorgfältig analysiert, um die Ursachen zu ermitteln und Wiederholungen zu verhindern. Wichtig ist es, alle Unfälle zu thematisieren. Denn nur so können die notwendigen Massnahmen eingeführt werden, um diese künftig zu verhindern. Jede gefährliche Situation ist dem Sicherheitsteam zu melden – auch wenn der Unfall selbst verhindert werden konnte. Um ein Konzept zur Rückverfolgung von Beinaheunfällen einzuführen, muss sich beim Personal ein Kulturwandel vollziehen, damit die Mitarbeitenden die Rückverfolgung von gefährlichen Situationen nicht als Denunziation oder als eine Einmischung in ihren Beruf auffassen. Seit 2007 setzt der Energielieferant Groupe E (Freiburg/Neuenburg) systematisch eine Sicherheitskultur um, die im Alltag des Unternehmens verankert ist. Groupe E wurde daher mit dem Suva-Sicherheitspreis 2013 ausgezeichnet.

Cr

Anzeige



## EMCT Alarm & Signalgeber

Produktion & Entwicklung von piezoelektronischen und elektromagnetischen Signalgeber **Swiss-Made** in Urtenen-Schönbühl

AC/DC & UEB025 Typen, Spannungsbereich von 1.5 VDC bis 230 VAC  
Durchgangsprüfer, Marderschreck und kundenspezifischen Signalgeber für Industrie, Medizinal, Haustechnik und Automobilanwendungen.

**EMCT** Swiss-ConnTec SA

Postfach 241, Grubenstr. 7a    Telefon +41 (0)31 859 34 94    E-Mail [info@emct.ch](mailto:info@emct.ch)  
CH-3322 Urtenen-Schönbühl    Telefax +41 (0)31 856 20 17    Internet [www.emct.ch](http://www.emct.ch)



Haben Sie Fragen über MIL-C oder Industrie-Steckverbinder oder benötigen Sie eine Spezialanfertigung? Dann sind wir der richtige Partner für Sie. Kontaktieren Sie uns.